



Contrat de
Transition
Écologique

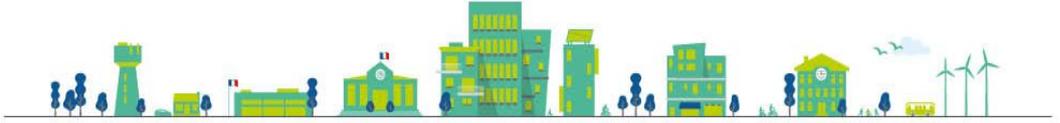


Dossier de presse

Les contrats de transition écologique sont une démarche innovante pour accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires. Ils traduisent la méthode souhaitée par le Gouvernement pour accompagner les collectivités locales : la co-construction avec les territoires d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales. Les projets sont concrets, au service du quotidien des habitants et des salariés, en participant à l'évolution des collectivités locales, des associations et des entreprises.

Sommaire

Les territoires engagés dans les contrats de transition écologique	p 3
Des contrats de transition écologique co-construits	p 3
La méthode des contrats de transition écologique	p 4
Élaboration du CTE	p 5
Le CTE de la Communauté de communes de Marenne Adour Côte Sud	p 6
Orientation 1 : L'énergie comme levier économique des entreprises	p 6
Action 1 : maîtriser la consommation d'énergie dans les entreprises	
Orientation 2 : Allier projets de territoire et développement des énergies renouvelables	p 6
Action 3 : développer les énergies renouvelables avec portage citoyen	
Orientation 3 : La transition énergétique dans le Bâtiment	p 7
Action 4 : proposer un programme de transition énergétique communal et intercommunal	
Action 5 : s'appuyer sur le Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles (DORÉMI)	
Orientation 4 : L'adaptation énergétique du Transport	p 8
Action 6 : développer la mobilité alternative	
Financement	p 8



Les territoires engagés dans les contrats de transition écologique

Les territoires engagés dans les contrats de transition écologique sont des **territoires volontaires** qui parient sur la transition écologique comme moteur de l'économie, et qui ont choisi de s'engager dans un changement de modèle de développement.

Après une première phase d'expérimentation en 2018 sur 19 territoires diversifiés en métropole et en outre-mer, il a été décidé d'étendre la démarche des contrats de transition écologique (CTE) : 61 nouveaux territoires ont été annoncés le 9 juillet 2019 dont deux dans le département des Landes :

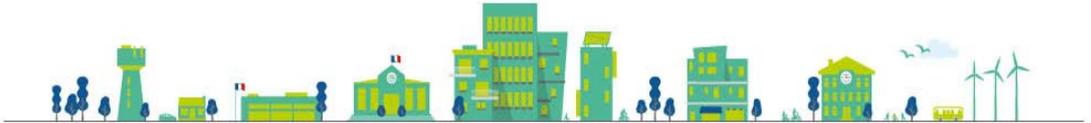
- la communauté de communes de Cœur Haute lande ;
- la communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud.

Des contrats de transition écologique co-construits

Co-construits à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État et les acteurs socio-économiques du territoire, les contrats de transition écologique ont pour ambition de :

- **démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique** (structuration de filières, développement de nouvelles formations) ;
- **agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés** pour traduire concrètement la transition écologique ;
- **accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire** (formations professionnelles, reconversion de sites).

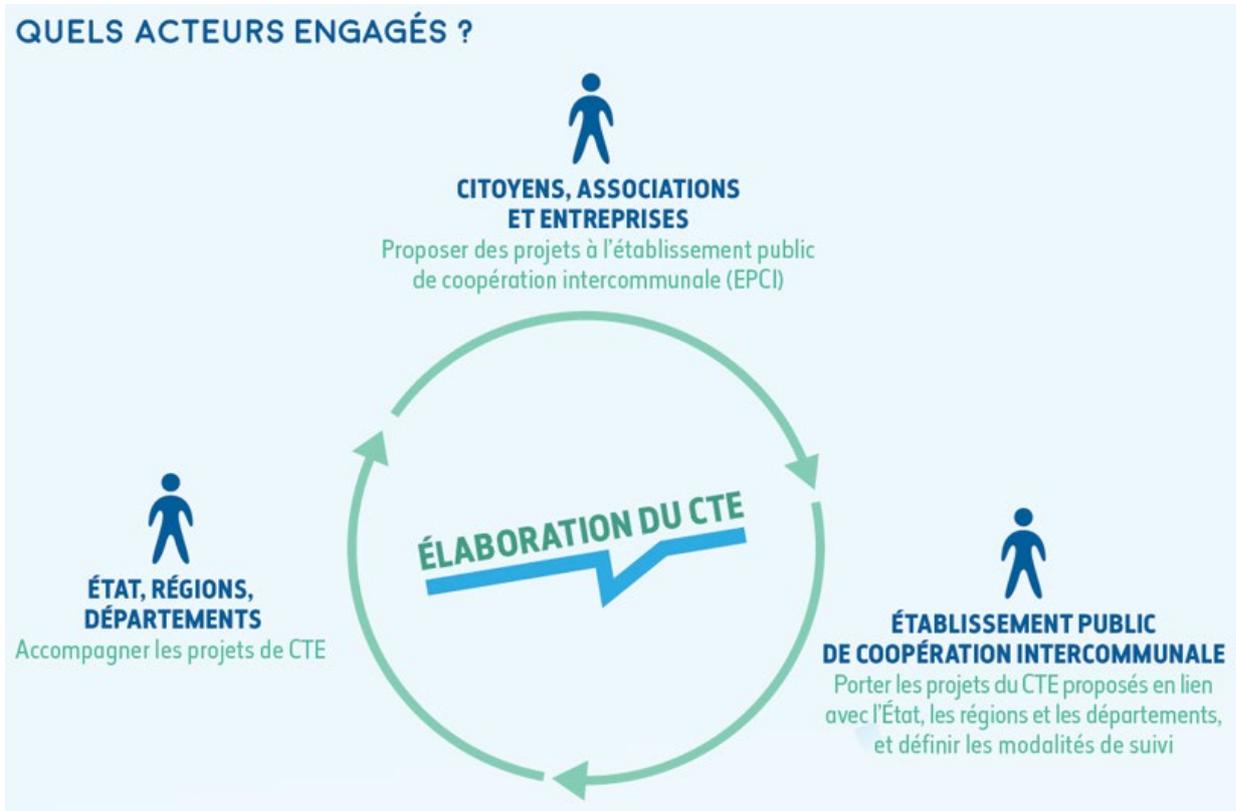
Chaque territoire s'appuiera sur son contrat de transition écologique pour développer ses axes stratégiques de transition écologique, au regard de ses spécificités : énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilités, ruralité et agriculture, économie circulaire, construction et urbanisme, biodiversité...

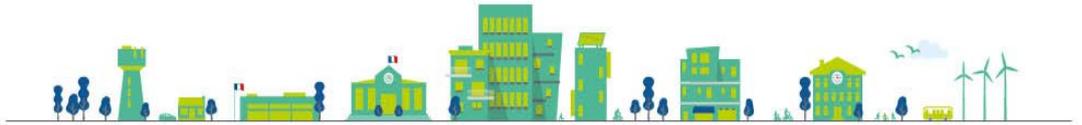


La méthode des contrats de transition écologique

Les contrats de transition écologique sont élaborés sur la base des spécificités et des besoins de chaque territoire. Mis en place à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités, ils sont co-construits à partir de projets locaux, grâce à la mobilisation des acteurs des territoires : collectivités, entreprises, associations, citoyens...

Les projets sont accompagnés au plan technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités locales (Départements, Régions). L'État, notamment, se place dans une posture de facilitation et mobilise de façon coordonnée ses services et les établissements publics. Le contrat de transition écologique fixe un programme d'actions opérationnelles sur 3 ou 4 ans avec des engagements précis et des objectifs de résultats.





Élaboration du CTE

1. Citoyens, associations et entreprises proposent des projets à l'intercommunalité.
2. L'intercommunalité porte les projets du CTE proposés en lien avec l'État, les régions et les départements, et définir les modalités de suivi
3. État, région et département accompagnent les projets du CTE

Une fois signé, le contrat de transition écologique est suivi et mis en œuvre par l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) avec le soutien de l'État, de la Région et du Département. Le contrat de transition écologique devient ainsi un outil au service des projets portés par les citoyens, les associations et les entreprises.

Le CTE de la Communauté de communes de Maremne Adour Côte-Sud (MACS)

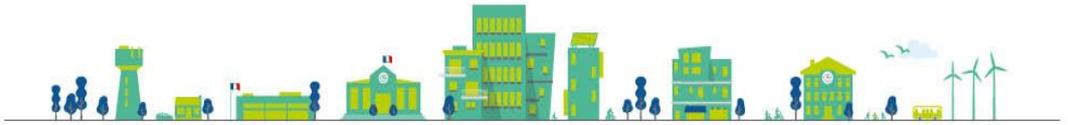
La communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud s'est engagée depuis 2014 dans une démarche de transition énergétique et avait été labellisée **TEPCV (Territoire pour la Croissance Verte)**. Son objectif est de diviser par 2 sa consommation d'énergie et de devenir **Territoire à Énergie Positive (TEPos)** d'ici 2050. La communauté de communes avait adopté le 17 décembre 2015 sa **feuille de route pour 2016-2020**.

182 acteurs du territoire sont mobilisés (élus, entreprises, associations, institutions) autour de différentes thématiques. Leur travail collaboratif a permis d'élaborer le diagnostic énergétique du territoire et de définir les actions prioritaires à mener d'ici 2030. Cette feuille de route est animée par la communauté de communes, grâce à l'intervention des pouvoirs publics et privés.

Le CTE est pour MACS un levier supplémentaire pour atteindre ses objectifs. Un lien privilégié avec l'État et le ministère de la Transition Écologique et Solidaire permettra de lever les freins juridiques et économiques. La Communauté de communes souhaite également de nouveau s'inscrire dans une feuille de route globale et transversale des actions menées et ainsi participer pleinement à la stratégie de lutte contre le réchauffement climatique nationale.

Quatre orientations stratégiques retenues pour le CTE avec six actions

- Orientation 1 : L'énergie comme levier économique des entreprises
- Orientation 2 : Allier projets de territoire et développement des énergies renouvelables
- Orientation 3 : La transition énergétique dans le Bâtiment
- Orientation 4 : L'adaptation énergétique du Transport



Orientation 1 : L'énergie comme levier économique des entreprises

- **Action 1 : maîtriser la consommation d'énergie dans les entreprises**

En partenariat avec la CCI des Landes et le réseau TEPos (via l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine), MACS souhaite accompagner les entreprises dans la réduction de leurs consommations énergétiques et leur permettre ainsi d'agir, non seulement sur leur impact environnemental, mais aussi sur leur compétitivité. L'objectif est de faciliter la mise en œuvre de diagnostics énergétiques dans les entreprises et d'accompagner ensuite, par de la formation, aux économies d'énergie.

- **Action 2 : généraliser le tourisme durable**

MACS souhaite apporter une attention particulière aux établissements de tourisme engagés dans une démarche « Tourisme durable ». L'objectif visé est de généraliser la labellisation environnementale européenne des établissements et structures d'accueil touristiques du territoire.

Orientation 2 : Allier projets de territoire et développement des énergies renouvelables

- **Action 3 : développer les énergies renouvelables avec portage citoyen**

MACS soutient, également, les projets coopératifs et solidaires émanant de citoyens, comme l'association Énergies Citoyennes Sud Landes, dont l'objectif est de promouvoir la maîtrise de l'énergie et la production d'énergie renouvelable.

L'association créée en 2019 a pour objectifs de :

- sensibiliser les citoyens du sud Landes aux enjeux de la sobriété énergétique et de la transition écologique et énergétique;
- accompagner la création d'une structure citoyenne de financement de projets d'énergie renouvelable (en sollicitant par exemple des subventions en amont de la création de cette structure citoyenne).

L'association est aujourd'hui accompagnée par MACS, CIRENA et la recyclerie Voisinage. L'association souhaite installer une première centrale photovoltaïque sur les toits mis à disposition par l'association Voisinage.

Orientation 3 : La transition énergétique dans le Bâtiment

- **Action 4 : proposer un programme de transition énergétique communal et intercommunal**

En continuité de la dynamique Territoire à Énergie Positive (TEPos), MACS et les communes souhaitent poursuivre leurs efforts en matière de rénovation et de performance énergétique des équipements publics.

- **Engager la transition énergétique du patrimoine de MACS**

C'est dans ce cadre que, suite à un audit de son patrimoine, MACS souhaite élaborer un Programme Pluriannuel d'Investissement pour rendre l'ensemble du patrimoine intercommunal BEPOS.

- **Aider la transition énergétique du patrimoine communal**

MACS a décidé en 2016 d'accompagner les communes techniquement et financièrement par le biais du fonds de concours « Transition Énergétique ». Le fonds de concours finance les investissements de rénovation énergétique des bâtiments communaux ainsi que l'achat de véhicules et l'installation infrastructures nécessaires au fonctionnement des véhicules « alternatifs », électriques ou GNV. Il permet de prendre en charge le reste à financer des communes, à hauteur de 50 %.

- **Programme d'amélioration de l'éclairage public des Zones d'Activités Économiques**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes assume la compétence en termes de création, aménagement, gestion et entretien de toutes les zones d'activités de son territoire soit 29 zones d'activités (290 ha environ) et le parc d'activités Atlantisud (331 ha). Elle a transféré la compétence éclairage public au SYDEC en 2019. MACS souhaite engager un programme d'investissement visant à réaliser des économies d'énergie sur l'éclairage public des zones d'activités. Cette action porte sur différents travaux pour réguler les plages horaires d'éclairage et s'équiper de matériels peu consommateurs d'électricité.

- **Démarche Numérique Responsable**

MACS s'est fixé comme objectif d'obtenir la labellisation Green IT d'ici 2022. Mettre en œuvre la démarche nécessite de former ses agents, de faire évoluer sa politique d'achat, et de revoir en profondeur le fonctionnement de la collectivité.

- **Action 5 : s'appuyer sur le Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles (DORéMI)**

Depuis 2016, MACS favorise la rénovation énergétique de l'habitat sur son territoire grâce à la mise en place de la plateforme Réno'MACS. Depuis, ce sont 800 foyers qui ont bénéficié d'une visite avec audit à domicile par un conseiller indépendant 100 % gratuit. L'objectif général de la plateforme est de créer les conditions de massification de la rénovation énergétique des résidences principales. Cet objectif se traduit par deux actions principales et conjointes :

- inciter les particuliers à rénover, puis les accompagner (visites, montage de dossier de financement, suivi global);
- mobiliser et former les professionnels du bâtiment : aide à la création de groupement d'artisans capable de proposer une offre de rénovation énergétique globale.

La Communauté de communes souhaite accompagner les professionnels à mettre en œuvre la rénovation à très faible consommation d'énergie des maisons individuelles du territoire qui représentent 74 % du parc de logement. Pour cela, elle a décidé de s'appuyer sur une méthode originale et opérationnelle de rénovation à très faible consommation d'énergie des maisons individuelles : le dispositif DORéMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles).

Orientation 4 : L'adaptation énergétique du Transport

- **Action 6 : développer la mobilité alternative**

MACS agit pour réduire l'impact de la mobilité sur l'environnement et propose des solutions durables (réseau de bus YÉGO, pistes cyclables, aires de covoiturage...). Un nouveau projet est en cours de réflexion avec GrDF et la Région Nouvelle-Aquitaine pour installer une deuxième station bioGaz sur le territoire de MACS, qui pourrait être en partie alimentée par l'usine de méthanisation de Fonroche située à Bénesse-Maremne.

Financement

Les 6 actions représentent un budget proche de 3,6 millions € financé à hauteur de 11 % par le secteur privé. L'État intervient pour 1 % et les collectivités (Région, Communes, MACS) pour 88 %.